



Septembre 2022

## Soutenir les élèves ayant des besoins spéciaux et les élèves à risque

**Remarque :** Compte tenu de la nature évolutive de la pandémie de COVID-19 et de sa transmission au sein de nos collectivités, l'orientation peut changer en fonction des nouvelles circonstances et de l'information provenant des responsables de la santé publique.

### L'apprentissage continu

Le présent document a pour but d'aider les équipes scolaires à appuyer l'apprentissage à distance des élèves ayant des besoins spéciaux et des élèves à risque.

Il comporte des recommandations sur comment maintenir la communication entre les élèves, leurs parents ou gardiens, et les fournisseurs de services directs; et assurer un accès continu à des programmes pédagogiques appropriés et à des mesures de soutien social, affectif et comportemental pour tous élèves.

Ce document contient des hyperliens menant à des ressources et des conseils utiles pour appuyer les élèves ayant des besoins spéciaux et des élèves à risque. Vous y trouverez aussi des suggestions pour l'adaptation et la modification des programmes d'études et individualisés.

Des hyperliens importants sur les lignes directrices en matière d'éthique et de mise en œuvre entourant les services cliniques fournis au moyen des technologies d'apprentissage à distance, ainsi que des renseignements sur les sources potentielles pour le prêt d'appareils de communication suppléante et alternative et de documents produits dans des formats substitutifs y figurent également.

Finalement, les coordonnées du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance sont également fournies pour obtenir des ressources, des directives, et de l'appui supplémentaires.

## Les principes de la planification

- Placez la communication et la collaboration au premier plan. Manifestez-vous auprès de tous les parents et de tous les élèves afin de maintenir une communication régulière avec les élèves et leurs familles. Sollicitez l'avis des parents sur les mesures d'aide et les ressources nécessaires pour faciliter les expériences d'apprentissage continu. Tentez d'obtenir de l'information tangible fondée sur la réalité du contexte familial. Donnez le lien vers le portail *Mon apprentissage chez moi* : [www.edu.gov.mb.ca/m12/monapprentissage/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/monapprentissage/index.html).
- Désignez un gestionnaire de cas comme personne-ressource pour coordonner la prestation des services. Prenez connaissance du document *Responsable de cas — Liens avec les parents/gardiens* à [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/appui/responsable\\_de\\_cas.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/appui/responsable_de_cas.pdf). La planification que fera l'équipe scolaire permettra d'assigner des rôles et responsabilités, et évitera que les parents et les élèves soient submergés par des communications en provenance de divers membres du personnel de soutien. Songez à choisir la personne-ressource en fonction de l'apprentissage essentiel, des priorités ou des relations existantes.
- Encouragez la famille à adopter une routine simple, facile à intégrer et à gérer.

## Le soutien en santé mentale

- Appuyez les familles de sorte qu'elles soient bien et en sécurité et ayez en place des conseillers scolaires et des appuis cliniques divisionnaires, au besoin, pour appuyer la santé mentale des élèves. Le personnel, les élèves, les parents et les gardiens peuvent accéder, utiliser et partager des conseils et des ressources pour appuyer leur propre santé mentale ou la santé mentale des autres. Ces conseils et ressources sont affichés dans la section Conseils et ressources pour le bien-être et la santé mentale des élèves, des familles, des éducateurs et d'autres du site Web à l'adresse [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/index.html).
- Entretenez des liens significatifs et nourrissez des attentes raisonnables qui donnent lieu à des occasions d'apprentissage positives.
- Vérifiez que les ressources, les services et les activités visant la santé mentale et le bien-être psychologique sont rendus accessibles dans un contexte d'apprentissage à distance et d'éloignement physique. Donnez des liens vers des ressources externes au besoin.
- Référez-vous au Bulletin d'information sur la COVID-19 de Soins communs Manitoba ([www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/appui/matc\\_covid.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/appui/matc_covid.pdf)) pour obtenir des renseignements sur les soins de santé mentale et les services de lutte contre les dépendances à l'intention des enfants et des adolescents qui sont offerts par le *Manitoba Adolescent Treatment Centre* (MATC).

## Les enfants pris en charge

- Rencontrez dès que possible les écoles pour revoir les plans éducatifs personnalisés, ainsi que les offices de services à l'enfant et à la famille pour revoir les plans de soins.
- Repérez les personnes-ressources déterminantes au sein des divisions scolaires et des familles d'accueil afin d'établir des protocoles de communication pour l'apprentissage.
- Assurez-vous que les enfants pris en charge ont accès aux appareils et documents dont ils ont besoin pour poursuivre l'apprentissage. Consultez la brochure *Assistive Technology for Learning* (en anglais seulement) sur les aides fonctionnelles à [www.edu.gov.mb.ca/k12/specedu/pdf/assistive\\_tech.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/k12/specedu/pdf/assistive_tech.pdf) (en anglais seulement).

## La planification axée sur les élèves

- Les parents, les tuteurs, les enseignants et les élèves, le cas échéant, sont invités à discuter des répercussions qu'a eues la pandémie sur les plans éducatifs personnalisés et à proposer des moyens de travailler en collaboration pour soutenir l'apprentissage. Comme toujours, les objectifs, les stratégies et les échéanciers décrits dans les plans éducatifs personnalisés reposent sur le niveau de rendement actuel de l'élève et seront adaptés en fonction des besoins et des situations du moment.
- Les normes décrites dans le document intitulé *Les normes pour les programmes d'éducation appropriés au Manitoba* (accessible à l'adresse [www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/pea/docs/aep\\_fr.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/pea/docs/aep_fr.pdf)) et la politique de la division scolaire continueront de s'appliquer, en plus des lignes directrices relatives à la COVID-19.
- Les programmes d'éducation destinés aux élèves ayant des besoins spéciaux et aux élèves à risque relèvent d'un processus dynamique et interactif axé sur la résolution de problèmes, l'esprit d'équipe et le climat de confiance entre les éducateurs, les élèves et les parents. La collaboration du foyer, de l'école et de la communauté est impérative.

## Le soutien clinique et le counseling

- Pour améliorer et encourager l'apprentissage, veillez à ce que les services d'orientation scolaire et de counseling demeurent accessibles à tous les élèves.
- Priorisez les dossiers en cours des spécialistes scolaires en collaboration avec les équipes scolaires et les gestionnaires de cas. Prenez connaissance du document *Aide pour les services aux élèves — COVID-19 — Soutiens cliniques* à [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/appui/soutiens\\_cliniques.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/appui/soutiens_cliniques.pdf). Relisez également *Lignes directrices sur les limites professionnelles dans le contexte de l'école en ligne* (à l'adresse [www.protectchildren.ca/pdfs/Edu\\_GuidelinesForTeachers\\_BoundariesOnline\\_fr.pdf](http://www.protectchildren.ca/pdfs/Edu_GuidelinesForTeachers_BoundariesOnline_fr.pdf)) du Centre canadien de protection de l'enfance.
- Les professionnels qui fournissent l'aide clinique suivent les lignes directrices en matière d'éthique des pratiques professionnelles, notamment au chapitre de l'obtention du consentement éclairé pour l'utilisation de plateformes sécurisées, d'appareils et de programmes approuvés par la division scolaire. Les spécialistes scolaires devraient consulter *Associations professionnelles — Lignes directrices cliniques* à [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/appui/assoc\\_professionnelles.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/appui/assoc_professionnelles.pdf) pour les lignes directrices de pratique clinique entourant le travail à distance. Consultez le *Formulaire de renonciation liée aux services de télépratique* à [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/appui/formulaire\\_telepratique.docx](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/appui/formulaire_telepratique.docx).

## Les élèves ayant des besoins complexes

- Repérez les élèves qui présentent des besoins complexes et communiquez régulièrement avec leurs familles. En guide d'exemples de besoins complexes, pensons aux élèves dont la condition nécessite le soutien de plusieurs ministères ou organismes, à ceux qui nécessitent un plan wraparound, à ceux qui présentent de graves troubles neurodéveloppementaux et aux élèves atteints de troubles concomitants.
- Prenez acte du fait que durant cette période, certains élèves pourraient avoir besoin d'un soutien plus important. Ajustez les plans en fonction de notre nouveau contexte de vie et d'apprentissage. Organisez des rencontres pour coordonner les mesures de soutien et optimiser leur intégration (écoles, divisions, organismes externes) autant que possible. Certains membres de l'équipe d'appui de l'élève devront possiblement assister aux rencontres virtuellement.

## Les élèves sourds ou malentendants et les élèves malvoyants

- Le document intitulé *Conseils aux enseignants qui travaillent avec des élèves malentendants* à l'adresse [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/appui/conseils\\_eleves\\_malentendants.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/appui/conseils_eleves_malentendants.pdf) identifie les considérations clés pour chaque élève malentendant.
- Le document intitulé *Comment améliorer la réception audio pendant les réunions virtuelles* à l'adresse [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/ameliorer\\_reception\\_audio\\_virtuelles.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/ameliorer_reception_audio_virtuelles.pdf) a pour but d'appuyer les éducateurs et d'assurer le succès des réunions/leçons virtuelles pour les élèves sourds et malentendants.
- Un mot sur l'apprentissage à distance pour les élèves aveugles et malvoyants qui utilisent le braille et des aides fonctionnelles : les conseillers des services aux élèves aveugles ou ayant une déficience visuelle entreront en contact avec les responsables de cas pour déterminer la meilleure façon de communiquer avec la famille et de déterminer avec elle l'équipement et les aides fonctionnelles dont l'élève aura besoin. Ces conseillers feront connaître les *Conseils aux enseignants qui travaillent avec des élèves ayant une vision faible* (à l'adresse [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/appui/conseils\\_eleves\\_vision\\_faible.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/appui/conseils_eleves_vision_faible.pdf)) et cerneront des considérations clés pour chaque élève malvoyant. Ils fourniront des notes de consultation au gestionnaire de cas.
- Du côté des aides fonctionnelles et du Catalogue de la Collection de documents en médias substitutés à l'adresse [www.edu.gov.mb.ca/m12/sfs/catalogue.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/sfs/catalogue.html) (en anglais seulement), la production de documents dans des médias substitutés se poursuivra comme d'habitude, et les documents seront livrés au domicile de l'élève. Les autorités de la Santé publique ont déclaré que cette pratique peut convenir moyennant un lavage des mains adéquat, comme elles l'ont conseillé aux personnes qui manipulent des documents imprimés.
- La bibliothèque de prêt d'aides fonctionnelles (*Assistive Technology Lending Library* — en anglais seulement — à l'adresse [www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/pps/technologie.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/pps/technologie.html)) peut être mise à contribution pour trouver de telles aides et d'autres appareils d'apprentissage pour certains élèves. Elle peut également participer à la réalisation d'aides traditionnelles.

Pour toute question sur le contenu du présent document, n'hésitez pas à communiquer avec la Direction de soutien à l'inclusion du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba, à [ISBinfo@gov.mb.ca](mailto:ISBinfo@gov.mb.ca) ou par téléphone au 204 945-7907.